

Environnement

Habitat

Économie

Sites d'Activités

Emploi Formation

Déplacements

Tourisme

Population

Social

Les déplacements domicile-travail sur la zone d'emploi de Lorient

Cette publication a pour objectif de dresser un bilan des déplacements des actifs se rendant sur leur lieu de travail à l'échelle de la zone d'emploi de Lorient. Elle apporte ainsi des éléments de connaissances sur les volumes et les directions des flux, la localisation des pôles d'emplois, les modes de transport utilisés ou encore sur les opinions relatives à ce type de déplacements.

Au total, la zone d'emploi de Lorient compte 102 000 emplois, 103 500 actifs occupés habitent dans ce périmètre de 51 communes. 9 actifs sur 10 résident et travaillent dans la zone d'emploi soit 91 700 personnes.

rendent donc pas toujours tous de manière directe sur leur lieu de travail et le trajet réalisé n'est pas forcément le plus court ou le plus rapide. Ainsi aux communes de résidence et de travail peut s'ajouter une commune de «transit», non prise en compte sur les cartes des flux domicile-travail.

Les flux domicile-travail

Les déplacements domicile-travail incluent souvent différents «sous-déplacements» pour des motifs comme l'accompagnement d'une personne, un achat à effectuer, etc. Les actifs ne se

Lorient et Lanester : principaux pôles générateurs de déplacements domicile - travail

35 000 actifs travaillent sur la commune de Lorient. Parmi eux, 31 300 habitent dans la zone d'emploi et 3700 proviennent de l'extérieur de cette zone.

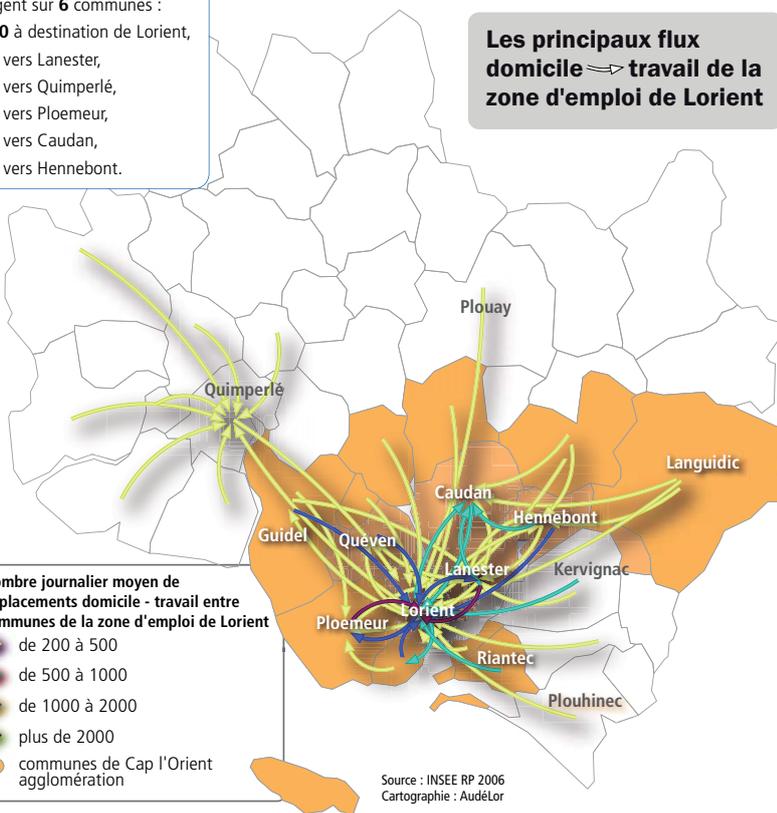
La population de Lorient compte près de 21 800 actifs occupés dont 13 500 travaillant sur leur commune de résidence. Pour les 8300 autres actifs lorientais, 1240 travaillent sur Lanester, 1210 à Ploemeur, 830 à Caudan et 1900 hors de la zone d'emploi.

L'ensemble des données contenues dans cette publication sont issues du Recensement de la Population 2006, excepté pour la partie « motifs de localisation du logement » (Enquête Ménages Déplacements 2004 du Pays de Lorient).

Au total 91700 déplacements domicile-travail entre communes de la zone d'emploi.

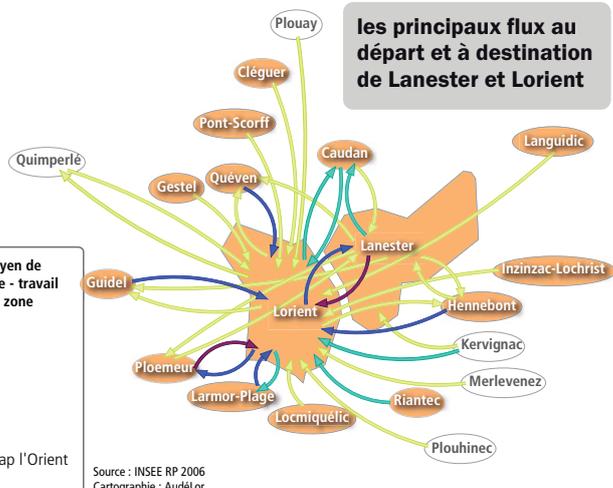
- 67% de ces déplacements convergent sur 6 communes :
- 31300 à destination de Lorient,
 - 7700 vers Lanester,
 - 6900 vers Quimperlé,
 - 6000 vers Ploemeur,
 - 5500 vers Caudan,
 - 4200 vers Hennebont.

Les principaux flux domicile-travail de la zone d'emploi de Lorient

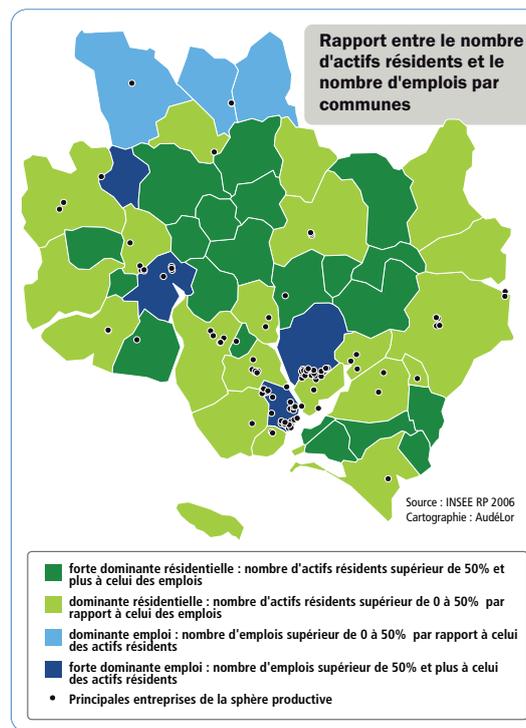


La commune de Lanester compte 8700 actifs résidents et constitue le deuxième pôle d'emploi

À l'inverse une grande majorité des communes hébergent davantage d'actifs résidents que d'emploi. Elles peuvent être qualifiées de communes résidentielles au vu de leur répartition emplois / actifs. Calan, Le Trévoux, Tréméven sont aussi très marquées par leur caractère résidentiel avec moins d'un emploi pour 5 actifs résidents.



du territoire : environ 8400 personnes y travaillent dont 3100 de la commune même et 4620 en provenance du reste de la zone d'emploi.



Zone d'emploi

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Effectué conjointement par l'INSEE et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adapté aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Les déplacements domicile - travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage.

Depuis le 1^{er} juillet 2011 les périmètres des zones d'emplois ont été modifiés. La zone de Lorient évolue légèrement, elle perd 1 commune et en gagne 10. La zone de Vannes s'étend beaucoup plus et absorbe celle d'Auray.

Cette publication ne prend pas en compte ces nouveaux zonages sortis tout récemment.

Emploi concentré et habitat diffus

Si l'habitat se répartit de manière diffuse sur le territoire, l'emploi en revanche reste concentré sur quelques communes

ou sites bien particuliers. Les grands pôles d'emplois (zones d'activités, grandes entreprises, hôpitaux, services municipaux ou intercommunaux, lycées, bases militaires...) vont générer de nombreux flux en provenance de l'ensemble de la zone d'emploi et même au-delà.

Le pôle d'activités de Caudan - Lanester compte près de 7500 emplois. La commune de Caudan, qui abrite également le centre hospitalier Charcot, possède 2,2 fois plus d'emplois que d'actifs résidents (6200 emplois contre 2820 actifs). Quimperlé constitue également un important pôle d'emploi avec ses entreprises agroalimentaires et sa position de ville-centre de communauté de communes (7630 emplois pour 4100 actifs résidents). En effet, les grands employeurs publics et privés se localisent essentiellement au niveau des principales centralités (Lorient et Quimperlé). Cependant on trouve d'importants employeurs dans le domaine de l'agroalimentaire situés dans des communes rurales qui comptent ainsi plus d'emplois que d'actifs résidents : Guiscriff, Le Faouët, Priziac et Saint-Thurien.

Les flux internes aux communes

En moyenne 38% des actifs habitent et travaillent sur la même commune. Ce taux

d'actifs travaillant sur leur commune de résidence varie selon plusieurs critères. Ainsi, du fait de son insularité, la commune de Groix a le taux d'actifs travaillant sur sa commune de résidence le plus élevé de la zone d'emploi (83%). Les communes constituant des pôles économiques pour leur secteur comme Lorient ou Quimperlé ont également des taux relativement forts (respectivement 62 et 55%). Certaines communes rurales se démarquent également du fait du nombre important d'agriculteurs et d'indépendants traditionnellement proches de leur activité (comme à Bubry avec un taux de 61%) ou de la présence d'entreprises agroalimentaires comptant une part importante d'employés issus de la même commune (Guiscriff et Le Faouët).

Les flux vers l'extérieur de la zone d'emploi

Près de 12 000 actifs travaillent hors de la zone d'emploi de Lorient, pour les deux tiers à destination des zones d'emploi voisines : Quimper (22%), Auray (18%), Vannes (14%) et Pontivy-Loudéac (13%). Il s'agit souvent d'habitants des communes situées en limite des territoires voisins.

Un peu plus de 10 000 actifs résidant hors de la zone d'emploi viennent y travailler. Ils arrivent des zones d'emploi d'Auray pour 28%, de Quimper pour 25% et de Pontivy-Loudéac pour 16%.

Les modes de déplacements

Sur l'ensemble de la zone d'emploi, l'usage de la voiture reste de loin le mode de déplacement le plus utilisé pour se rendre à son lieu de travail (81% des actifs). Les marcheurs représentent 6% des actifs, les utilisateurs des transports en commun se limitent à 5%, et ceux des deux roues (motorisés et non motorisés) à 4%. Les 4% restant n'ont pas de déplacement à effectuer.

De part son caractère insulaire et sa taille réduite, la commune de Groix se détache à nouveau nettement des autres en terme de répartition des modes de déplacement utilisés pour se rendre à son lieu de travail. Seulement 40% des actifs utilisent leur voiture, 20% marchent à pied, 15% utilisent les transports en commun, 13% un deux roues (motorisé ou non) et les 12% restant n'ont pas à se déplacer.

Les actifs des communes d'Hennebont, Lanester, Locmiquélic, Lorient, Ploemeur, Port-Louis et Quéven situés à proximité des principaux pôles d'emploi et disposant d'un réseau de transport collectif performant utilisent davantage ce mode de déplacement au dépend du véhicule personnel. Le Triskell dont le prolongement jusqu'aux bourgs de Ploemeur et Quéven est programmé à court terme, ainsi que les lignes transrade prochainement équipées d'un nouveau bateau, constituent de nouveaux atouts du réseau CTRL face aux autres modes de déplacement.

Les actifs des communes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec ont un usage des transports collectifs supérieur à la moyenne ; ils profitent de la présence du bateau bus pour rejoindre de manière directe et rapide le cœur d'agglomération.

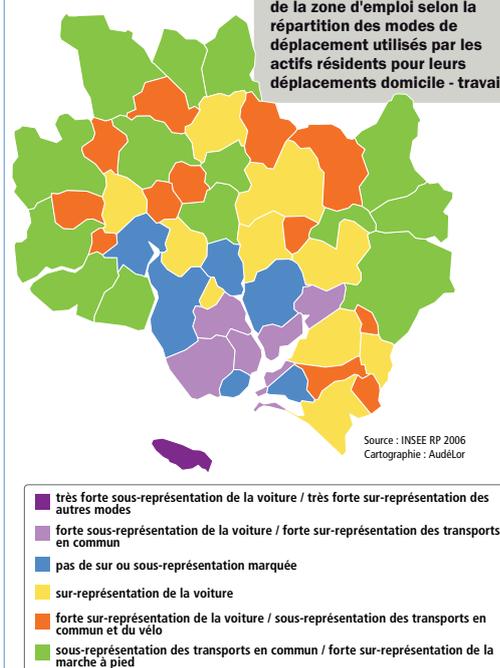
En revanche, les actifs de certaines communes, notamment celles situées hors PTU (périmètre des transports urbains), utilisent essentiellement un véhicule personnel pour leurs déplacements domicile-travail (plus de 90% des actifs habitant sur Calan, Sainte-Hélène, Saint-Thurien et Tréméven). Ce mode de transport reste le plus rapide et le plus souple d'utilisation malgré son coût en constante augmentation.

D'autres communes rurales possèdent la caractéristique d'avoir une part d'actifs peu mobiles (se déplaçant à pied ou n'ayant pas de déplacements à effectuer) plus importante que la moyenne du territoire. Il s'agit essentiellement de communes à forte proportion d'agriculteurs exploitants parmi leurs actifs résidents (cette catégorie socio-professionnelle ne compte que 38% d'actifs à se déplacer en voiture pour se rendre à leur travail). La commune de Bubry compte 13% de marcheurs parmi ses actifs résidents et celle de Quistinic affiche un taux record d'actifs habitant sur leur lieu de travail de 13,5% (n'effectuant pas de déplacement).

Modes de déplacement sur Lorient et ailleurs

En ce qui concerne les actifs lorientais travaillant sur Lorient, 62% utilisent un véhicule particulier, 18% marchent, 8% utilisent les transports en commun, 7% un

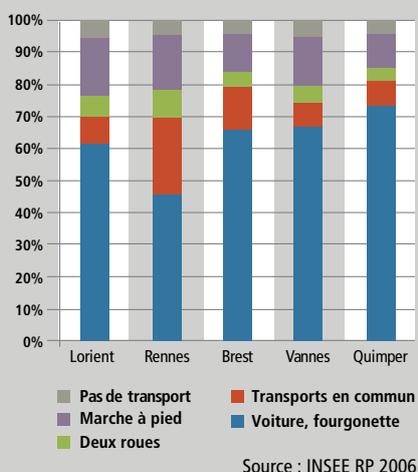
Typologie des communes de la zone d'emploi selon la répartition des modes de déplacement utilisés par les actifs résidents pour leurs déplacements domicile - travail



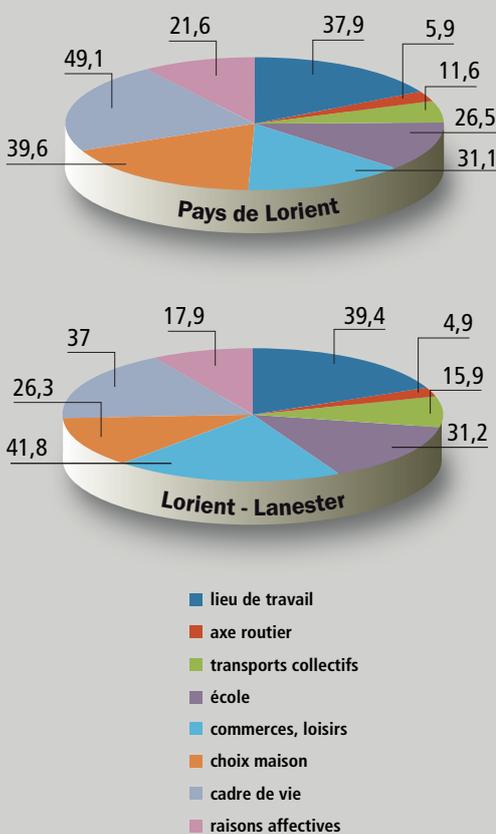
deux roues et 5% n'ont pas de déplacement à effectuer. Si l'on compare ces chiffres avec ceux d'autres communes analogues telles que Vannes et Quimper, on constate une pratique plus grande de la marche à pied ainsi qu'une plus forte utilisation des transports en commun et des deux roues sur Lorient. Ceci peut s'expliquer par un réseau de bus plus performant et une superficie communale plus faible qui encouragent les déplacements doux (piétons - vélos) et en bus

En cœur d'agglomération (Lorient - Lanester) la première raison pour laquelle les personnes interrogées ont choisi leur lieu d'habitat est la proximité des commerces et des loisirs. Vient ensuite la localisation du lieu de travail qui s'explique par la concentration des emplois sur ces deux communes (près du tiers de la zone d'emploi). En toute logique, les statistiques confirment qu'en milieu urbain dense, la proximité d'une ligne de transport collectif a davantage de poids qu'en milieu rural ou péri-urbain dans le choix du lieu de résidence.

les modes de déplacement sur Lorient et ailleurs



Les motifs de localisation du logement



Motifs de localisation du logement

Aux yeux des habitants du Pays de Lorient, la proximité du lieu de travail constitue un motif important dans le choix de la localisation de son logement. Plus du tiers des personnes interrogées dans l'Enquête Ménage Déplacement de 2004 déclarent qu'il s'agit d'une des trois principales raisons qui ont déterminé leur choix de lieu de résidence. Le cadre de vie et la maison individuelle restent les deux principaux motifs déterminant le lieu d'habitat. La proximité d'un axe routier majeur ou d'une ligne de transport collectif pèsent beaucoup moins dans le choix du logement.